Envoyé en préfecture le 24/10/2022
Reçu en préfecture le 24/10/2022
Publié le 24/10/2022
ID : 037-200043065-20221020-2022_76DB-AR

République Française – Département d'Indre-et-Loire

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le vingt octobre deux mille vingt-deux à seize heures trente au siège de la communauté de communes à Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Excusés : Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Jocelyn GARÇONNET.

Absents : Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Pascal GASNIER.

Date de la convocation	Nombre de conseillers au moment du vote		Résultats du vote		
13/10/2022	En exercice : 16	Présents : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0

Décision du Bureau n°2022-76 du 20 octobre 2022

Finances – Emprunt de 1 000 000 € pour le budget eau potable

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la décision suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-10 ;
Vu la délibération du 3 septembre 2020 déléguant au bureau communautaire l'attribution suivante : « Prendre toutes les décisions concernant la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget » ;

Considérant qu'il convient de contracter un emprunt d'un million d'euros (1 000 000,00€),
Considérant la consultation pour ses emprunt 2022 auprès de différents établissements bancaires et après avoir pris connaissance en tous leurs termes des offres,
Considérant la proposition commerciale du Crédit Mutuel en date du 07 octobre 2022,

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **Article 1er : De contracter** un Crédit Taux fixe auprès du Crédit Mutuel dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

  Objet : Financement du programme d'investissement 2022 du Budget Eau potable
  Prêteur : Crédit Mutuel du Centre
  Montant : 1 000 000,00 EUR
  Durée : 25 ans
  Frais de dossier : 1 000,00 EUR

Envoyé en préfecture le 24/10/2022
Reçu en préfecture le 24/10/2022
Publié le 24/10/2022
ID : 037-200043065-20221020-2022_76DB-AR

- **Article 2 : Selon les principes de fonctionnement du contrat suivants :**
  Durée : 25 ans
  Taux fixe : 2,85%
  Amortissement du prêt : échéances constantes
  Base de calcul des intérêts : base 365 jours
  Périodicité : trimestrielle
  Frais d'étude et d'enregistrement : 1 000,00 EUR
  Déblocage des fonds : à tout moment, en une ou plusieurs fois et au plus tard dans les trois mois qui suivent l'émission du contrat
  Remboursement par anticipation : à tout moment, moyennant le calcul d'une indemnité correspondant à 5% du capital remboursé, sous réserve d'informer la banque au moins 30 jours avant la date de prélèvement de l'échéance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception date de prélèvement de l'échéance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception

- **Article 3 : D'autoriser** le Président à signer la Convention de Crédit susvisée et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution de ladite Convention. Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain Conseil Communautaire.

Le Président

Thierry BOUTARD

VAL D'AMBOISE • COMMUNAUTÉ DE COMMUNES •

Signé par : Thierry BOUTARD
Date : 24/10/2022
Qualité : CCVA - Président Thierry Boutard